

JORF n°0221 du 22 septembre 2012

Texte n°4

ARRETE

Arrêté du 14 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 14 mai 2010 fixant le contenu des informations permettant d'utiliser des éléments et produits du corps humain à des fins thérapeutiques

NOR: AFSP1234499A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la directive 2010/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation, notamment son article 8 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1211-19 ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2010 fixant le contenu des informations permettant d'utiliser des éléments et produits du corps humain à des fins thérapeutiques, et notamment son annexe I,

Arrête :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Arrêté du 14 mai 2010 - art. Annexe I (V)

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,
J.-Y. Grall